



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2017-42

PUBLIÉ LE 10 MARS 2017

Sommaire

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-03-07-009 - Avis d'appel à projet relatif au renforcement d'une offre innovante de répit et de soutien aux aidants par création et/ou transformation de l'offre existante sur le territoire de parcours de vie et de santé de Rouen (territoire de la MAIA Rouen Rouvray) (4 pages)

Page 3

Direction Interrégionale des Douanes de Rouen

R28-2017-03-09-003 - délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirects et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier (2 pages)

Page 8

Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie

R28-2017-03-10-001 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'activités à Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité (2 pages)

Page 11

R28-2017-03-10-002 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité (2 pages)

Page 14

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-03-07-009

Avis d'appel à projet relatif au renforcement d'une offre innovante de répit et de soutien aux aidants par création et/ou transformation de l'offre existante sur le territoire de parcours de vie et de santé de Rouen (territoire de la MAIA Rouen Rouvray)

AVIS D'APPEL A PROJETS

Renforcement d'une offre innovante de répit et de soutien aux aidants par création et/ou transformation de l'offre existante sur le territoire de parcours de vie et de santé de Rouen (territoire de la MAIA Rouen Rouvray)

**Clôture de l'appel à projet
30 juin 2017**

1. Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
BP 3049
76041 ROUEN Cedex 1
Tél : 02.35.03.55.55

Conformément à l'article L313-3b du code de l'action sociale et des familles (CASF).

2. Objet de l'appel à projet

L'appel à projet vise le renforcement d'une offre innovante de répit et de soutien aux proches aidants par création et/ou transformation de l'offre existante sur le territoire de parcours de vie et de santé de Rouen (territoire de la MAIA Rouen Rouvray).

L'offre innovante de répit relève de la catégorie des établissements et/ou services médico-sociaux mentionnés au 6° de l'article L312-1 du CASF.

3. Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à projet fait l'objet de **l'annexe 1** du présent avis et sera téléchargeable sur les sites Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Département de la Seine-Maritime :

www.ars.normandie.sante.fr

www.seinemaritime.net

En cas de demande aux services chargés de l'appel à projet, il pourra être adressé par courriel ou par courrier dans un délai de 8 jours suivant la demande.

4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la procédure prévue aux articles L313-1-1 et R313-1 et suivants du CASF.

Les projets seront analysés selon trois étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément aux articles R313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères minimum spécifiés dans le cahier des charges (public, capacité, territoire d'intervention) ;
- analyse des projets, en fonction des critères de sélection des projets faisant l'objet d'une annexe jointe au présent avis et téléchargeable sur le site internet de l'ARS de Normandie.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture du 30 juin 2017 ne seront pas recevables. Ceux qui seraient incomplets à cette date, au regard de l'absence de documents pouvant attester de la régularité administrative du promoteur, feront l'objet d'une demande de mise en conformité **dans un délai maximum de huit jours accordé pour la régularisation.**

Les dossiers reçus complets au 30 juin 2017 et ceux qui auront été complétés dans les délais ci-dessus après la date de clôture seront étudiés sur la base des critères prédéfinis et publiés en amont sur les sites Internet de l'ARS et du Département de la Seine-Maritime.

La commission d'information et de sélection prévue à l'article L313-1 du code précité procédera à l'examen et au classement des dossiers. Sa composition fera l'objet d'une décision des autorités compétentes, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie ainsi que du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.

Les instructeurs désignés ainsi que chaque candidat dont le dossier est déclaré complet sont entendus par ladite commission.

La liste des projets par ordre de classement ainsi que la décision d'autorisation prises par les autorités compétentes seront publiées selon les mêmes modalités. La décision d'autorisation sera notifiée à l'ensemble des candidats.

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser, en **une seule fois**, un dossier de candidature par **courrier recommandé** avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant d'attester de la date de réception à l'ARS de Normandie et au Conseil Départemental de la Seine-Maritime **au plus tard le 30 juin 2017** aux adresses suivantes :

La liste des documents, devant être transmis par le candidat, fait l'objet d'une annexe de l'avis d'appel à projet, disponible également sur les sites Internet de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.

6. Date de publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à projet est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie ainsi que sur les sites Internet de l'ARS de Normandie et du Département de Seine-Maritime et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **au plus tard le 22 juin 2017** par messagerie aux 'adresses suivantes :

ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

directiondelautonomie@seinemaritime.fr

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projet « appel à projet médico-social 2017- offre répit 76 »

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui seront mis en ligne sur les sites Internet de l'ARS de Normandie et du Département : www.ars.normandie.sante.fr et www.seinemaritime.net.

7. Calendrier prévisionnel de la procédure

Fin mars/ début avril 2017	Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projet au recueil des actes administratifs
30 juin 2017	Date limite de réception ou de dépôt des dossiers
Septembre 2017	Date prévisionnelle de la commission d'information et de sélection d'appel à projet
Février 2018	Date limite de la notification de l'autorisation (cependant, la décision pourra être prise en amont, notamment au regard du délai dans lequel elle doit être mise en œuvre)

Fait le :

07 MAR. 2017

Le Président du Conseil Départemental
de la Seine-Maritime



La Directrice générale de l'ARS de Normandie



le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

Agence Régionale de Santé de Normandie
Direction de l'autonomie
Appel à projet médico-social
A l'attention de M. PAVEC
2, place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN cedex 4

Conseil Départemental de la Seine-Maritime
Direction de l'Autonomie
Appel à projet médico-social
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
BP 3049
76041 ROUEN Cedex 1

Il pourra aussi être déposé contre récépissé à la même adresse, dans les mêmes délais :

ARS de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Conseil Départemental de la Seine-Maritime
Direction de l'Autonomie (secrétariat)
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
BP 3049
76041 ROUEN Cedex 1
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h15

Ce dossier devra se présenter sous les formes suivantes :

➤ 2 exemplaires (version papier) :

Transmis ou déposés dans une enveloppe cachetée, portant la mention **« appel à projet médico-social 2017 offre répit 76 NE PAS OUVRIR »** qui comprendra deux sous enveloppes :

- l'une concernant la déclaration de candidature comportant les coordonnées du candidat portant la mention **« appel à projet 2017- offre répit 76 - candidature »**
- l'autre concernant les éléments de réponse à l'appel à projet portant la mention **« appel à projet 2017 – offre répit 76 – projet ».**

➤ 1 exemplaire en version informatique :

Transmis pour l'ARS par clé USB ou CD-ROM ou par mail aux adresses suivantes :

ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

directiondelautonomie@seinemaritime.fr

Objet du mail : réponse à l'appel à projet médico-social 2017 offre répit 76

Message : éléments constituant la partie n°1 du dossier

Pièces jointes : éléments constituant la partie n°2 du dossier sous forme d'un fichier ZIP dont les pièces seront au format pdf.

A noter que la messagerie de l'ARS est limitée à 6 Mo et que l'envoi devra être scindé en plusieurs parties si la taille du dossier dépasse ce volume.

Direction Interrégionale des Douanes de Rouen

R28-2017-03-09-003

délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux dans le domaine des contributions indirects et en
matière de règlement transactionnel dans le domaine

*délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des
contributions indirects et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier*

Annexe I

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

*DIRECTION INTERRÉGIONALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS EN
NORMANDIE*

13, avenue du Mont Riboudet
CS 64084
76022 ROUEN CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

ROUEN, LE 9 MARS 2017

Affaire suivie par : Alice
CAHILL-VENOT

Téléphone : 09 70 27 38 06

Télécopie : 02 35 52 36 82

Mél :

di-rouen@douane.finances.gouv.fr

Décision n° 2017/01 du 09 03 2017 du directeur interrégional des douanes
et droits indirects de Normandie
de délégation de signature en matière de contentieux
et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière
de règlement transactionnel dans le domaine douanier

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et
droits indirects de Normandie bénéficiant de la délégation de signature du directeur interrégional des douanes
et droits indirects

Vu les III, IV et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;

Vu les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du
droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations
financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en
provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union
européenne.

Article 1^{er} - Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects dont les noms suivent bénéficient de la
délégation automatique du directeur interrégional de Normandie. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux
agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au
code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret
n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, prénom	Siège de la direction régionale
LAMBERT Frédéric	DR du Havre (76)
RICHARD Philippe	DR de Rouen (76)
VIGOT Jean-Philippe	DRGC de Rouen (76)
DUYRAT Serge	DR de Caen (14)

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées^A.

Fait à Rouen

Le directeur interrégional des douanes

Et droits indirects

SIGNE



Yvan ZERBINI

A Deux publications au RAA : à Rouen (76) et à Caen (14)

Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des
Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie

R28-2017-03-10-001

Arrêté portant subdélégation de signature en matière
d'activités à Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur

*Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'activités à Monsieur Frank PLOUVIEZ,
directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime et aux agents placés
sous son autorité*

Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité

PRÉFÈTE DE LA SEINE MARITIME

Direction régionale et départementale
De la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale de Normandie

Direction

Arrêté N°

portant subdélégation de signature en matière d'activités à Monsieur FRANK PLOUVIEZ, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine Maritime et aux agents placés sous son autorité

**La Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 1er janvier 2010 nommant M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Sylvie MOUYON PORTE Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;

Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17-43 du 6 mars 2017 de Madame la Préfète de département donnant délégation de signature en matière d'activités à Madame Sylvie MOUYON PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie pour les affaires départementales ;

Sur proposition de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

ARRETE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, la délégation qui lui est donnée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sera exercée par Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur départemental délégué, et en cas d'absence ou d'empêchement par Madame Véronique de BADEREAU, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions, courriers, rapports et documents relevant des attributions et compétences départementales de la direction régionale et départementale.

Et en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

Mme Elvire LAMPERIER, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Mme Geneviève CARRERE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale
Mme Martine GILLES, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Mme Sophie BONIS, attachée d'administration de l'Etat
Mme Françoise LEMOINE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Mme Hélène ZIADE, attachée d'administration de l'Etat
Mme Sophie ECHARD-GOUBERT, attachée principale d'administration de l'Etat
Mme Rachel HERVET, inspectrice de la jeunesse et des sports

Article 2 :

L'arrêté du 12 janvier 2016 est abrogé

Article 3:

La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie et le directeur départemental délégué de la Seine-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime.
Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 10 MARS 2017

Pour la Préfète et par délégation

La directrice régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale de Normandie

Sylvie MOUYON-PORTE

Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des
Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie

R28-2017-03-10-002

Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
du budget de l'Etat à Monsieur Frank PLOUVIEZ,
directeur départemental délégué de la cohésion sociale de
la Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE MARITIME

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale de Normandie
Direction

Arrêté N°

portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à Monsieur FRANK PLOUVIEZ, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine Maritime et aux agents placés sous son autorité

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 nommant Mme Fabienne BUCCIO Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 1er janvier 2010 nommant M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale nommant Mme Sylvie MOUYON PORTE Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°SGAR / 17-033 du 8 mars 2017 de Madame la Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à Madame Sylvie MOUYON PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;

Sur proposition de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

1

ARRETE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, une subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat est donnée à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental délégué, à effet de signer les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses concernant les affaires départementales et relevant des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française
BOP 157 : handicap et dépendance
BOP 177 : hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
BOP 303 : immigration et asile
BOP 304 : inclusion sociale, protection des personnes
Programme n°147 : politique de la ville

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, une subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat est donnée à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental délégué, à effet de signer les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses concernant les affaires départementales et relatives à l'action 1 « fonctionnement courant » et à l'action 2 « immobilier » du budget opérationnel de programme régional 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (unité opérationnelle « préfecture de Seine-Maritime »).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental délégué, la subdélégation est donnée à Mme Véronique de BADEREAU, directrice départementale adjointe, et en l'absence de cette dernière, à M. Marc DAUVILLIERS, gestionnaire budgétaire et comptable.

Article 4 :

Les arrêtés du 12 janvier 2016 et du 24 janvier 2016 sont abrogés.

Article 5 :

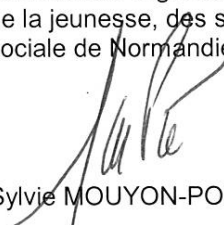
La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie et le directeur départemental délégué de la Seine-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime.
Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le

10 MARS 2017

Pour la Préfète et par délégation

La directrice régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale de Normandie


Sylvie MOUYON-PORTE

2

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>